

Le CHS-CT s'est réuni en présentiel.

1) Approbation du procès-verbal du 2 mars 2021

Les 2 PV ont été adoptés à l'unanimité.

2) Point sur la situation sanitaire

Le Président a dans un premier temps présenté la situation dans les Landes puis dans un second temps au niveau national.

Concernant la situation sanitaire dans le département, on constate une baisse alors que depuis quelques temps le taux d'incidence et le taux de positivité avaient tendance à augmenter.

Le taux d'incidence est de 4,3 il représente l'avant dernier taux de la région après les Pyrénées Atlantiques.

Le variant Delta a désormais pris le dessus sur les autres variants.

Le taux d'incidence des +65ans est de 6,6/100000 hb.

Le département est le 4ème de France concernant le taux de vaccination (66%). Les 18-49 ans sont vaccinés à hauteur de 46 %, les 50-65 ans à 65 %.

Concernant la situation au niveau national, on dénombre peu de cas + au COVID 19.

Le retour au présentiel est la règle. Il n'y a plus désormais que 50 % de télétravailleurs.

La moyenne du nombre de télétravailleurs varie entre 20 et 30 %. De 22 à 24 % dans les Landes.

Ce qui change à compter du 9 juin 2021 :

4 éléments principaux :

- **télétravail en période de pandémie** : réduction progressive du nombre de jours (3j du 9 au 30 juin, puis 2j à compter du 2 juillet au 31 août) et montée progressive du télétravail dit pérenne.

Messages RH du 4/6 et 8/6 relatifs à toutes les situations de télétravail offertes aux agents adressés aux chefs de service.

Ce régime transitoire dérogatoire vise à favoriser le retour progressif dans les services et la reconstitution des collectifs de travail.

Il s'agit d'un socle minimal de jours des télétravail, dans la mesure où il peut être dépassé dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif pérenne (à compter du 15 juin) qui autorise 3 j de télétravail par semaine pour un agent à temps complet.

3 exemples pour illustrer le dispositif :

1/ l'agent ne dépose aucune demande d'autorisation de télétravail pendant l'été car il bénéficie du dispositif exceptionnel et ne souhaite pas pérenniser le télétravail (il est à 4 jours par semaine) : il soumet à la validation de son chef de service le dépôt de jours de télétravail exceptionnels à hauteur de 3 du 9 au 30 juin et de 2 du 1er juillet au 31 août.

2/ l'agent dépose une demande d'autorisation de télétravail régulier hebdomadaire pour 1 jour à compter du 21 juin, validée par son chef de service (nouveau protocole) : il soumet à la validation de son chef de service le dépôt de jours de télétravail exceptionnels à hauteur de 3 du 9 au 18 juin . A compter du 21 juin, il dépose en complément de sa journée fixe de télétravail, 2 jours de télétravail exceptionnels du 21 au 30 juin puis 1 jour de télétravail exceptionnel du 1er juillet au 31 août.

3/ l'agent dépose une demande d'autorisation de télétravail régulier hebdomadaire pour 3 jours à compter du 5 juillet , validée par son responsable : il soumet à la validation de son chef de service le dépôt de jours de télétravail exceptionnels à hauteur de 3 du 9 au 30 juin puis à hauteur de 2 du 1er au 2 juillet. A compter du 5 juillet , il bénéficie des trois jours fixes de télétravail accordés dans le cadre du dispositif pérenne.

- ***réunions en présentiel*** : jauge à 4m2 (seuil relevé à + de 6 personnes) - Ne doivent pas dépasser 2 heures.
- ***restauration administrative*** : jauge à 50 % (6 convives par table possible)
- ***moment de convivialité*** : possible en extérieur, limité à 25 personnes

Rien ne change concernant le port du port du masque en milieu professionnel et les règles de distanciation.

Le questionnaire sur le télétravail a été repris et réadapté (ne concerne que le télétravail en période de pandémie). Sera diffusé à tous les agents à l'issue du CHSCT.

3) Programme d'intervention 2021

Le budget 2021 est amputé de 6 % de réserve . Il s'élève à 58 207 €.
Les projets d'engagements sont estimés à 37683,79 €.

- Des exercices incendies vont être programmés : malgré la pandémie le risque existe toujours.
- Des tables de pique-nique installées à l'extérieur à Dagas, près de la cantine, ont été financées par des crédits de l'action sociale.
- Travaux d'isolation des fenêtres de St Sever au niveau du logement de fonction : mise en place de la clim et du double vitrage après accord des bâtiments de France.
- Formations aux risques routiers.
- Dans le cadre du plan de relance, passage vers du LED pour les sites de St Sever, Dulamon et Brochon dans un 1^{er} temps.
- Réinstauration d'un point de consultation (et non d'un cabinet médical ce qui au final est quand même la même chose) – Le cabinet médical avait été supprimé en 2018 sur décision de la DG.
- Des aménagements de poste (fauteuil, souris verticale, support double écran, pupitre) sont également prévus.
- autres dépenses récurrentes prises en charge par le CHSCT; les formations aux gestes de premier secours, les vérifications électriques, les levées de doute suite au contrôle réglementaire, les maintenances des VMC, les contrats d'entretien des fontaines à eau.

4) Point d'information NRP

Une visite d'une délégation du CHS est actée pour le SGC de St Sever pour le 20 ou 21 septembre. Le pôle ergonomique de Bercy va se rendre sur les sites de Mont de Marsan d'ici la fin de l'été pour prise en compte de toutes les évolutions prévues à Dagas jusqu'en 2025 avec l'arrivée de nouveaux personnels. Le retour de leur expertise est prévu pour décembre. A l'issue, la direction pourra lancer les travaux d'aménagements.

L'idée : ne pas déménager plusieurs fois les agents dans l'attente de l'arrivée du SAPF.
Un comité de suivi sera mis en place avec les OS, la direction et le pôle ergonomie.

5) Point sur les travaux immobiliers

Le changement de chauffage à Dax est piloté par des crédits de la centrale. Il y aura un maître d'oeuvre car le dossier est très technique.

La solution retenue est l'installation d'une pompe à chaleur au sol.

Les travaux seront réalisés en site occupé.

L'appel d'offre est lancé cette semaine (semaine 23) pour une durée de 45 jours.

Le choix de l'entreprise retenue est fixé au mois d'août.

Le début des travaux est prévu pour fin d'octobre-début novembre pour s'achever à la fin mai 2022.

Le problème d'accès au site de Dagas pour les personnes à mobilité réduite depuis l'installation de la barrière a été soulevé.

6) Examen du registre Santé et Sécurité au Travail

Peu de demandes inscrites :

- Concernant l'observation sur les portillons de l'accueil à Dax qui restent ouverts, il a été rappelé les consignes de fermeture à appliquer

- Box d'accueil au SIE de DAX : une grille d'aération murale a été installée

- la dernière demande d'un agent concernant les troubles (tendinites..) provoqués par l'utilisation d'outils informatiques a été transmise au médecin de prévention.

10) Questions diverses

FO DGFIP a souhaité savoir si l'autorisation d'absence dont les agents peuvent bénéficier pour se faire vacciner était utilisée.

La direction sans en préciser le nombre a indiqué que bon nombre d'agents y avait recours.

La mise à jour des guide-file et serre-file a une fois été demandée car avec le télétravail notamment les listes ne sont plus cohérentes.

Enfin, votre représentant FO DGFIP a souhaité savoir où en était la réflexion concernant l'évacuation des agents du 3ème et 4ème étage à Dulamon en cas d'incendie,

Une intervention des pompiers est envisagée afin de savoir ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour assurer leur sécurité et leur évacuation le cas échéant.

Le représentant FO DGFIP du CHSCT des Landes :

Jean-Philippe CAMPAGNE